RÈGLEMENT NUMÉRO 472 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES DISPENSÉS PAR LA VILLE DE FERMONT ET POUR ABROGER LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 444 et 439

CONSIDÉRANT QUE la Loi autorise la Municipalité à faire un règlement sur la tarification des biens, services ou activités qu'elle offre à la population;

CONSIDÉRANT QU'il est juste et équitable que les biens, services ou activités offerts par la Municipalité soient financés par ceux qui les requièrent;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire tenue le 14 juin 2021.

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 - ABROGATION

À compter de son entrée en vigueur, le présent règlement abroge tout règlement portant sur le même sujet, dont les règlements numéros 444 et 439, concernant des services dispensés par la Ville de Fermont.

Le remplacement des anciennes dispositions par le présent règlement n'affecte pas les procédures intentées sous l'autorité des règlements ainsi remplacés, non plus que les infractions pour lesquelles des procédures n'auraient pas encore été intentées, cellesci se continuant sous l'autorité desdits règlements remplacés jusqu'à jugement final et exécution.

ARTICLE 3 - DOCUMENTS

Toute personne désirant obtenir les documents mentionnés à **l'annexe A** devra payer les tarifs qui y sont prévus.

ARTICLE 4 – EMPRUNT DE MATÉRIEL

Toute personne ou groupe de personnes désirant utiliser ou louer du matériel ou accessoires décrits à **l'annexe B** devra payer les tarifs qui y sont prévus.

ARTICLE 5 - ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

Toute personne bénéficiant d'un équipement ou service mentionné à **l'annexe C** devra payer les tarifs qui y sont prévus.

ARTICLE 6 – FRAIS ADMINISTRATIFS

La Municipalité exigera, dans les cas mentionnés à **l'annexe D**, les frais qui y sont prévus.

ARTICLE 7 - ACTIVITÉ DE LOISIR

Toute personne participant à une activité de loisir organisée par ou en collaboration avec la Municipalité et inscrite à **l'annexe E** devra payer les tarifs qui y sont prévus.

ARTICLE 8 – LOCATION DU CHALET DE SERVICE. DU CAFÉ ENTRACTE ET DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL CLIFFS

Toute personne ou groupe de personnes désirant utiliser le chalet de service, le Café entracte ou le Centre multifonctionnel Cliffs devront payer les tarifs qui sont prévus à **l'annexe F**.

ARTICLE 9 – LOCATION DES PLATEAUX SPORTIFS

Toute personne ou groupe de personnes désirant utiliser ou louer les locaux, ou plateaux sportifs mentionnés à **l'annexe G**, devront payer les tarifs qui y sont prévus.

ARTICLE 10 – LOCATION DE LOGEMENT

Tout fournisseur ou partenaire ayant convenu d'une entente avec la municipalité afin d'utiliser ou louer les logements appartenant à la Ville de Fermont devra payer les tarifs qui sont prévus à **l'annexe H**.

ARTICLE 11 – NULLITÉ

Le présent règlement est décrété, tant dans son ensemble, article par article et paragraphe par paragraphe, de manière à ce que si un article ou un paragraphe était ou devait être déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continuent de s'appliquer.

ARTICLE 12 – PRÉSÉANCE

Le présent règlement a préséance sur tout autre règlement pouvant prévoir une tarification incompatible.

ARTICLE 13 – RECOURS

Le règlement n'est pas limitatif à tout autre dédommagement auquel pourrait prétendre avoir droit la Municipalité.

ARTICLE 14 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

(SIGNÉ) MARTIN ST-LAURENT MAIRE (SIGNÉ) MARIE PHILIPPE COUTURE GREFFIÈRE

DEMANDE DE DOCUMENTS

DOCUMENTS	COÛTS
Rôle d'évaluation foncière	0,35 \$ / unité ou 2,55 \$ page
	pour un maximum de 40 \$
Compte de taxe annuel	5 \$ + 2 \$
	pour chaque année additionnelle
	lors d'une même demande
Rapport financier de la Municipalité	2,40 \$
Copie d'un règlement municipal	0,29 \$ / page pour un
	maximum de 35 \$
Tout autre document demandé en vertu de la	0,29 \$ / page
Loi d'accès à l'information ou tout autre	
document non soumis à la Loi d'accès à	
l'information	
Certificat de conformité	100 \$
Utilisation de la plastifieuse	0,50 \$ / pied
Demande d'amendement de zonage	1 000 \$
Mariage civil	100 \$

TARIFICATION DES LOCAUX ET EMPRUNT DE MATÉRIEL

Location des locaux permanents et non permanents

LOCAUX	COÛTS
Locaux exclusifs au Venelle 11	1 \$ / pi ²
Locaux au Centre L.J. Patterson	1 \$ / pi ²
Salle de réunion (pour organisme)	Gratuit
Locaux pour entreposage de matériel	Gratuit
(venelle 11, sous-sol du Chalet de service,	
Aréna	

Emprunt de matériel

MATÉRIEL	COÛTS
Emprunt de matériel pour organismes et	Gratuit
partenaires	
Chaises	0,50 \$ / jour / chaise
Tables	1 \$ / jour / table

^{*}Un dépôt de 100 \$ par emprunt est exigé.

SERVICE AUX ORGANISMES ET GROUPES DE CITOYENS RECONNUS

MATÉRIEL	COÜTS
Photocopies	Nombre de base par année 2 000 / an
	Surplus 0,10 \$ / copie

TARIFICATION DES ÉQUIPEMENTS OU SERVICES

ÉQUIPEMENTS	COÜTS
Conteneur 20 ou 40 verges ³	30 \$ / jour

^{*}Pour les organismes de la Ville de Fermont, la location d'un conteneur est gratuite.

SERVICES	COÜTS
Sortir les bornes de terrain	60 \$
Coupe de bordure de ciment	50 \$ / mètre linéaire

Valve d'eau extérieure

Ouverture	40 \$
Fermeture	40 \$
Fermeture et ouverture dans un intervalle de	40 \$
moins de 30 minutes	
Chaque 30 minutes additionnelles	40 \$

Sans frais si la Ville change la valve.

En dehors des heures régulières

Ouverture	235 \$
Fermeture	235 \$

Si la Ville doit déneiger pour aller fermer la valve d'eau extérieure, celle-ci pourra facturer au propriétaire les coûts réels de déneigement.

Pour les taux de location de machinerie, d'équipement et de main-d'œuvre, la Ville se réfère au guide « Taux de location de machinerie lourde avec opérateur et équipements divers » publié annuellement par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale au 1^{er} avril de chaque année.

ANNEXE D

CHÉQUE SANS PROVISION	25 \$
TAUX D'INTÉRÊT ANNUEL COMPOSÉ	12 %
MENSUELLEMENT SUR TOUTE SOMME	
DUE À LA MUNICIPALITÉ	

INSCRIPTION OU ADMISSION ACTIVITÉS AQUATIQUES

COURS PRÉSCOLAIRES	45 \$
COURS JUNIORS	55 \$
INITIATION AU PLONGEON	60 \$
COURS DE NATATION POUR ADULTES	60 \$
COURS DE MISE EN FORME	45 \$
(entraînements dirigés, Aquaforme,	
Aquapoussette, etc.)	
1 FOIS PAR SEMAINE	75 \$
2 FOIS PAR SEMAINE	100 \$
3 FOIS PAR SEMAINE	115 \$
COURS PRIVÉS (45 MINUTES)	50 \$

COURS SPÉCIALISÉS

JEUNES SAUVETEURS	60 \$
ÉTOILE DE BRONZE (12 heures)	80 \$
MÉDAILLE DE BRONZE (20 heures, examen	155 \$
inclus)	(matériel en sus)
CHALLENGE / REQUALIFICATION	75 \$
MÉDAILLE DE BRONZE (4 heures)	
CROIX DE BRONZE	155 \$
(20 heures, examen inclus)	(matériel en sus)
CHALLENGE / REQUALIFICATION	75 \$
CROIX DE BRONZE (4 heures)	
PREMIERS SECOURS (8 heures)	55 \$
	(matériel en sus)
PŖEMIER SOINS	95 \$
GÉNÉRAL / DEA (16 heures)	(matériel en sus)
SAUVETEUR NATIONAL – OPTION	305 \$
PISCINE (40 heures + 4 heures examen)	(matériel en sus)
REQUALIFICATION :SAUVETEUR	105 \$
NATIONAL – OPTION PISCINE (4 heures)	

COURS SPÉCIALISÉS

SAUVETEUR NATIONAL – OPTION PLAGE	115 \$
	(matériel en sus)
REQUALIFICATION – SAUVETEUR	80 \$
NATIONAL – OPTION PLAGE	
MONITEUR DE SÉCURITÉ AQUATIQUE	120 \$
	(matériel en sus)
RENOUVELLEMENT: MONITEUR DE	80 \$
SÉCURITÉ AQUATIQUE	
(en ligne + 25 h + stages)	
GARDIENS AVERTIS	50 \$
	(matériel en sus)

ACTIVITÉS CUTURELLES

ATELIER DE BRICOLAGE	60 \$
COURS DE DANSE	15 %
	(de plus que le prix du cours demandé par le
	professeur)
PEINTURE POUR ADULTES	15 %
	(de plus que le prix du cours demandé par le
	professeur)
COURS DE LANGUE	15 %
	(de plus que le prix du cours demandé par le
	professeur)
CAMP DE JOUR	25 \$
CAMP DE JOUR SPÉCIALISÉ	40 \$
(SPORTIF OU CULTUREL)	
SERVICE DE GARDE 2 h / matin, 5 jours	8\$
SERVICE DE GARDE 2 h / soir, 5 jours	8\$

COURS

COURS DE VOILE ET UTILISATION	30 \$
ILLIMITÉE DE VOILIER – 18 ANS ET MOINS	
COURS DE VOILE ET UTILISATION	50 \$
ILLIMITÉE DE VOILIER – 18 ANS ET PLUS	
SERVICE DE GARDE 2 h / soir, 5 jours	8\$

LOCATION

CANOT, KAYAK, MAYAK – 18 ANS ET	Gratuit
MOINS	
CANOT, KAYAK, MAYAK – 18 ANS ET PLUS	Gratuit
PÉDALO, VOILIER, PLANCHE – 18 ANS ET	Gratuit
MOINS	
PÉDALO, VOILIER, PLANCHE – 18 ANS ET	Gratuit
PLUS	
KAYAK DE RANDONNÉE – 18 ANS ET	Gratuit
MOINS	
KAYAK DE RANDONNÉE – 18 ANS ET	Gratuit
PLUS	
TOUR DE TANZER POUR 4 PERSONNES	20 \$ / heure

Coûts de location - salles

Coûts de location - Centre multifonctionnel Cliffs

Toutes autres demandes privées (non-commerciale)	Demandes faites par des « Organismes et groupes citoyens reconnus »	
250,00 \$/par jour	125,00 \$/ par jour	
Frais supplémentaires pour montage et démontage de la salle (sur demande) : 30,00 \$/heure		

Coût de location - Chalet de service

Toutes autres demandes privées (non-commerciale)	Demandes faites par des « Organismes et groupes citoyens reconnus »	
	50,00 \$ par jour pour une activité occasionnelle	
100,00 \$ par jour	GRATUIT pour une réunion	
	GRATUIT pour une activité jeunesse	
Ménage inclus		

Coût de location – Café Entracte

Toutes autres demandes privées (non-commerciale)	Demandes faites par des « Organismes et groupes citoyens reconnus »	
	35,00 \$ par jour pour une activité occasionnelle	
75,00 \$ par jour	GRATUIT pour une réunion	
	GRATUIT pour une activité jeunesse	
Ménage inclus		

Gratuité des plateaux

Les partenaires et organisations non reconnues par la Ville de Fermont peuvent effectuer une demande de gratuité des plateaux. Les critères suivants seront alors considérés pour autoriser ou non la gratuité :

- Partenaire ou organisation œuvrant à Fermont
- Activité cadrant dans la mission du partenaire ou de l'organisation
- Activité de nature communautaire, culturelle, de loisir ou jeunesse
- Activité ouverte à la population
- Gratuité de l'activité

L'activité doit être gratuite pour les participants ou les coûts demandés doivent UNIQUEMENT servir à couvrir les frais associés à l'activité.

- Compatibilité d'horaire

L'activité ne devra être conflictuelle avec aucune autre activité se déroulant sur le plateau (ex. événements de la Ville, événements récurrents, événements d'organisations reconnues, etc.)

- Respect de la réglementation

Le partenaire ou l'organisation doit s'engager à respecter tous les règlements en vigueur pour le plateau.

- Respect des procédures de réservation

Le formulaire de réservation ainsi que la demande de gratuité doivent être dûment complétés et acheminés au Service des loisirs et de la culture au minimum <u>7 jours AVANT</u> la date de l'activité.

LOCATION DES PLATEAUX SPORTIFS ORGANISMES ET GROUPES DE CITOYENS RECONNUS PISCINE

ORGANISMES JEUNESSES, ADULTES OU DE SOUTIEN	GRATUIT
ORGANISMES AUTRES OU GROUPES DE CITOYENS RECONNUS	50 \$ / heure
LOCATION PRIVÉE	75 \$ / heure
LOCATION PRIVÉE AVEC ANIMATION POUR FÊTES D'ENFANTS	90 \$ / heure
TARIFICATION SPÉCIALE DISPONIBLE LORS DE LA PÉRIODE DES FÊTES OU AUTRES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX	50 \$ / heure
LOCATION PRIVÉE LUCRATIVE (EX. : SPECTACLE)	À LA PIÈCE

ARÉNA

AIG	EI VII
ORGANISMES JEUNESSES, ADULTES OU DE SOUTIEN	GRATUIT
ORGANISMES AUTRES OU GROUPES DE CITOYENS RECONNUS	50 \$ / heure
LOCATION PRIVÉE	75 \$ / heure (hiver) 25 \$ / heure (été)
TARIFICATION SPÉCIALE DISPONIBLE LORS DE LA PÉRIODE DES FÊTES OU AUTRES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX	50 \$ / heure
LOCATION PRIVÉE LUCRATIVE (ex. : cirque)	À LA PIÈCE

LOCATION DES LOGEMENTS ORGANISMES ET FOURNISSEURS DE LA VILLE DE FERMONT

LONG TERME (un mois ou plus) RUE GRAPHITE

LOGEMENT 3 ½ (MEUBLÉ, CHAUFFÉ, ÉCLAIRÉ)	500 \$ / mois
LOGEMENT 5 ½ (MEUBLÉ, CHAUFFÉ, ÉCLAIRÉ)	800 \$ / mois
LOGEMENT 3 ½ (NON MEUBLÉ, CHAUFFÉ, ÉCLAIRÉ)	450 \$ / mois
LOGEMENT 5 ½ (NON MEUBLÉ, CHAUFFÉ, ÉCLAIRÉ)	750 \$ / mois
LOGEMENT 3 ½ (MEUBLÉ)	
LOGEMENT 5 ½ (MEUBLÉ)	
LOGEMENT 3 ½ (NON MEUBLÉ)	
LOGEMENT 5 ½ (NON MEUBLÉ)	

RUE DES MÉLÈZES

CHAMBRE AVEC AIRE COMMUNE (MEUBLÉ, CHAUFFÉ, ÉCLAIRÉ)	200 \$ / mois
SOUS-SOL COMPLET (MEUBLÉ, CHAUFFÉ, ÉCLAIRÉ)	600 \$ / mois
LOGEMENT HAUT COMPLET (MEUBLÉ, CHAUFFÉ, ÉCLAIRÉ)	800 \$ / mois
CHAMBRE AVEC AIRE COMMUNE (MEUBLÉ)	
SOUS-SOL COMPLET (MEUBLÉ)	
LOGEMENT HAUT COMPLET (MEUBLÉ)	

COURT TERME (moins d'un mois)

CHAMBRE AVEC AIRE COMMUNE – RUE DES MÉLÈZES	80 \$ / séjour
3 ½ – RUE GRAPHITE	150 \$ / séjour